

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal  
du 14 novembre 2017

Après le vote, à l'unanimité des membres présents, du compte-rendu du dernier conseil municipal (12/09/2017), le Maire, Michel Colin, présente l'ordre du jour.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Germain Sergent est désigné comme secrétaire de séance.

VOTE DES DELIBERATIONS

➤ Vote de crédits supplémentaires - lannoy ( DE 243 2017)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes : dépenses de fonctionnement : 43 319,01 € - dépenses et recettes d'investissement : 27 618,73€

➤ Indemnité de conseil au comptable ( DE 244 2017)

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

-de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

-d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

-que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité sera attribué à Monsieur DELANNOY Régis, receveur municipal du 01/04/2017 au 31/12/2017.

Le conseil, après en avoir délibéré, adopte les conclusions du rapport.

➤ Congés annuels et exceptionnels personnel municipal ( DE 245 2017)

AMENDE LA DELIBERATION DU 28/03/2013 portant sur les congés annuels et exceptionnels accordés au personnel municipal.

Vu la délibération du 28/03/2013 portant sur l'octroi des congés annuels et exceptionnels au personnel municipal,

Parmi les congés exceptionnels accordés au personnel municipal, 4 jours sont octroyés dans le cadre du mariage de l'agent.

En alternative au mariage, «le Pacs» (Pacte civil de solidarité), instauré depuis 1999, est un contrat permettant à deux personnes physiques majeures d'organiser leur vie commune sans être obligé de se marier. Il est régi par des dispositions «du pacte civil de solidarité et du concubinage» du code civil français, articles 515-1 à 515-7.

Selon les chiffres de l'INSEE, le nombre de personnes qui se pacent augmente chaque année.

Pour répondre à l'évolution de la société, le Maire propose d'amender la délibération sus citée comme suit :

6 Les congés exceptionnels

➤ <b>Objet</b>	➤ <b>Nombre de jours</b>
➤ Pacs de l'agent	➤ 4

Le Conseil, après avoir délibéré, décide

de valider la proposition ainsi faite.

Les autres termes de la délibération du 28/03/2013 restent inchangés.

➤ Tarifification concours de chant 2018 ( DE 247 2017)

La municipalité organise chaque année un concours de chant. En 2018, il se déroulera le samedi 03 février.

A ce titre, le Maire rappelle qu'il convient d'en fixer le tarif.

Le Maire propose le tarif suivant :

-Inscription des candidats : **10 €**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le tarif proposé pour le concours de chant du 03 février 2018.

➤ Subvention association "improvisation" ( DE 246 2017)

Dans le cadre de la fête des 2 villes qui se déroulera le **samedi 09 juin 2018**, le Maire propose au Conseil d'accorder une subvention à l'Association "Improvisation" qui se chargera de l'organisation dont les modalités sont fixées par une convention.

A ce titre, il est demandé au Conseil :

-d'accorder une subvention de **4 750 €** à l'Association "Improvisation"

-d'autoriser M. le Maire à signer la convention

La dépense sera imputée sur les crédits prévus au Budget Primitif 2018

Le Conseil, adopte les conclusions du rapport.

➤ Subvention association "Lannoy en fête" ( DE 248 2017)

Le Maire présente la demande de subvention de l'association « Lannoy en Fête »;

Après en avoir délibéré, le Conseil, décide d'attribuer les subventions suivantes:

➤ Noms des organismes bénéficiaires	➤ Montants des subventions
➤ Lannoy en Fête (concours de chant 2018)	➤ 400 €

La dépense sera imputée sur les crédits prévus au Budget Primitif 2018.

➤ Recensement de la longueur de voirie communale ( DE 249 2017)

Le Conseil Municipal,

Chaque année, la préparation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) nécessite de la part du ministère de l'intérieur - la direction générale des collectivités locales - un recensement des données physiques et financières des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des départements.

-La longueur de voirie communale exprimée en ml et servant de base au calcul de la DGF2018 ne correspond pas avec celle enregistrée à la préfecture du nord.

-Par conséquent, il convient de mettre à jour le tableau de recensement de la longueur de voirie pour la commune de Lannoy et de transmettre ces éléments à la direction générale des collectivités locales pour validation.

A ce titre, il est demandé au Conseil d'approuver le tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil, Oûi cet exposé, adopte les conclusions du rapport, à l'unanimité.

**Informations - questions diverses :**

◆ *Lannoy, ville de projets :*

Le Maire fait un point rapide sur les travaux à Athéna Forum relatifs à l'accueil des enfants dans le cadre des ALSH (accueils de loisirs sans hébergement). Les dossiers sont en cours de constitution par les architectes "Archilille".

A la demande de la MEL concernant l'instauration d'un aménagement 2 roues double sens cyclable Rue Brame, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

◆ *Lannoy, ville verte :*

Pierre Dollet informe le conseil sur :

- le sens unique de circulation Quartier St Sauveur suite à la requalification de la place St Sauveur en zone de rencontre et afin de sécuriser la circulation des flux, un sens unique de circulation a été instauré rues des Archers, Nationale, Haut Jardin et Monplaisir
- l'aménagement d'une aire de Jeux pour les enfants de 2 à 8 ans, parc des Croisiers - le marché par procédure adaptée a été attribué à la Société NORENVERT à Mouchin
- la voirie - renouvellement du tapis de recouvrement des rues du Haut Jardin, Monplaisir et Jean Baptiste Deffrennes programmé par la MEL pour la mi-novembre 2017

◆ *Lannoy, ville à vos côtés :*

Michel Bourgois informe le conseil sur les groupes de travail avec la MEL. Il fait un point sur :

- la loi Alur
- la mutualisation de l'accompagnement social des demandeurs de logements sociaux en cas de mutation de logements
- les bourses : présentation de deux dossiers de demande de bourse (une à la création d'entreprise et une au permis de conduire automobile). La commission se réunit le 17 novembre
- personnes violentées : temps fort le 17 novembre à l'Éden à Lys Lez Lannoy
- la sortie Louvre/Lens : jeudi 23 novembre, ouverte à tous, 220 invitations envoyées aux seniors, 33 personnes inscrites
- la fête de la vie en intercommunalité avec Lys Lez Lannoy se déroulera salle Henri Echevin le samedi 7 avril 2018
- les activités « seniors » du trimestre : des lannoyens se sont inscrits à des activités proposées par nos maisons de retraite partenaires
- la semaine bleue : revue cabaret dream's folies Zéphyr à Hem, lotos aux Orchidées et aux Aulnes à Lannoy
- la réunion avec les animatrices des Aulnes, des Orchidées et du Foyer La Marque le mardi 21 novembre
- la remise du Lannoy Seniors 2017 le 24 novembre : 80 invités de 60/65 ans
- la remise des colis de fin d'année les 22 et 23 décembre 2017

Fait à Lannoy, le 20 novembre 2017

Michel Colin,



Maire,

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille